



MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

LICENCE

Nous, DOCTEUR LAURÉ ADRIEN

Directeur Général de la Santé Publique et de la Population

Vu le Diplôme INFIRMIÈRE

délivré par L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INFIRMIÈRES JEANNE MANCE DU CANADA

à MADAME FRANCKLA GLANDAS

conformément à la loi du 13 Août 1951 instituant la Résidence Hospitalière modifiée par celles du 13 Septembre 1952, du 15 Juillet 1956, du 8 Août 1963 et celle du 7 Mai 1981 établissant le Service Social,

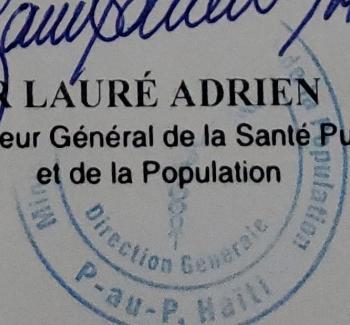
délivrons à MADAME FRANCKLA GLANDAS

la licence lui permettant d'exercer la Profession D'INFIRMIÈRE

sur toute l'étendue du Territoire.


DR LAURÉ ADRIEN

Le Directeur Général de la Santé Publique
et de la Population



Enregistré ce : 16-07-2019 au No : AS-DI-007585

au Ministère de la Santé Publique et de la Population